|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  | Genève, le 27 janvier 2023 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 73**Manifestations du TSB/SC | – Aux Administrations des États Membres de l'Union;– Aux Membres du Secteur UIT-T;– Aux Associés de l'UIT-T;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
| **Tél.:** | +41 22 730 6805 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | tsbevents@itu.int | **Copie**:– Aux Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications. |
| **Objet:** | **Réunion "R" et Atelier du Groupe spécialisé UIT/OMS sur l'intelligence artificielle au service de la santé****Cambridge (États-Unis d'Amérique), 21-24 mars 2023** |

Madame, Monsieur,

1 J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'aimable invitation de l'Institute for Technology & Global Health, l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) organiseront la 18ème réunion (Réunion "R") du [Groupe spécialisé UIT/OMS sur l'intelligence artificielle au service de la santé](https://itu.int/go/fgai4h) (FG-AI4H) ainsi qu'un atelier, qui se déroulera le premier jour de cette manifestation. Cette réunion, et l'atelier qui lui est associé, se tiendront du 21 au 24 mars 2023 à Cambridge (MA, États-Unis d'Amérique), au MIT Media Lab et à la Kennedy School de l'Université d'Harvard.

2 L'atelier et la réunion auront lieu en anglais.

3 La participation à cette manifestation est gratuite et ouverte aux États Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales.

4 Des informations relatives à l'atelier, en particulier l'organisation des travaux pendant l'atelier et pendant la réunion du Groupe spécialisé et le projet de programme de l'atelier, sont disponibles sur la [page web de l'atelier](https://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/ai4h/20230321/Pages/default.aspx) et sur le [site web du Groupe spécialisé](https://itu.int/go/fgai4h). Les participants sont invités à consulter régulièrement ces pages pour prendre connaissance des dernières informations.

5 Des équipements de réseau local sans fil sont à la disposition des délégués.

6 Vous trouverez des informations concernant notamment l'hébergement et les transports dans le [document intitulé "Informations pratiques"](https://tiny.cc/ai4h-mit-harvard) figurant sur les pages web du Groupe spécialisé et de l'atelier.

7 Afin de permettre au secrétariat de l'UIT de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de la réunion du Groupe spécialisé et de l'atelier, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du formulaire en ligne (<https://itu.int/go/fgai4h/reg>) dès que possible, mais **au plus tard le 7 mars 2023**. Veuillez noter que l'inscription se fait exclusivement *en ligne* et est obligatoire pour tous les participants, **qu'ils soient présents physiquement ou qu'ils participent à distance**. Pour vous inscrire et accéder aux documents du Groupe FG-AI4H, vous devez disposer d'un compte UIT. Vous pouvez le créer gratuitement et facilement en suivant les [instructions disponibles sur le site web du Groupe FG-AI4H](https://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/ai4h/Pages/reg2.aspx).

8 Lors de l'élaboration des contributions à la réunion du Groupe FG-AI4H, les participants sont priés de tenir compte de la structure approuvée du Groupe FG-AI4H ainsi que des groupes de travail et des groupes thématiques existants, tels qu'indiqués sur la page web du Groupe à l'adresse <https://itu.int/go/fgai4h>. Nous invitons les nouveaux participants à consulter le [document d'intégration](https://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/ai4h/Documents/ITU_WHO_AI4H_Onboarding.pdf).

Les contributions doivent être envoyées par courrier électronique au secrétariat à l'adresse tsbfgai4h@itu.int en utilisant le [modèle de document](https://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/ai4h/Documents/FGAI4H-Doc-template.zip) qui se trouve sur la page web du Groupe FG‑AI4H dans un format modifiable (c'est-à-dire en DOCX et non en PDF). Afin de permettre aux participants de se préparer en vue de cette réunion, la date limite pour la soumission des contributions est le **14 mars 2023** à 23 h 59 (heure de Genève).

9 Si vous avez besoin d'un visa, celui-ci doit être demandé dès que possible auprès de la représentation des États-Unis d'Amérique (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Vous trouverez des renseignements complémentaires sur [les formalités de visa pour les États-Unis](https://travel.state.gov/content/travel/en/us-visas/business.html) sur le [site web du Groupe FG-AI4H](https://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/ai4h/Pages/default.aspx). Veuillez noter que vos demandes de lettres pour faciliter l'obtention du visa ne peuvent être prises en compte qu'une fois que vous êtes inscrit(e) sur le site web de la manifestation (voir le § 7), mais au plus tard le 14 février 2023.

10 Des indemnités pour frais de voyage seront attribuées, en nombre limité, aux [experts remplissant les conditions requises](https://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/ai4h/Documents/funding.pdf) pour qu'ils puissent assister à la réunion du Groupe FG-AI4H à venir (en fonction des fonds disponibles provenant des subventions reçues par l'UIT). Le délai pour la soumission des demandes d'indemnités pour frais de voyage est fixé au 14 février 2023. De plus amples informations sont disponibles sur le [site collaboratif du Groupe FG-AI4H](https://extranet.itu.int/sites/itu-t/focusgroups/ai4h/SitePages/Home.aspx).

NOTE – Les demandes d'indemnités pour frais de voyage doivent parvenir une fois l'inscription effectuée (voir le § 7) et avant la date limite susmentionnée. Les demandes ultérieures *ne* seront *pas* prises en compte.

**Principales échéances:**

|  |  |
| --- | --- |
| 14 février 2023 | – Soumission des demandes de lettres pour faciliter l'obtention du visa (voir le § 9 ci‑dessus) |
| 14 février 2023 | – Soumission des demandes pour bénéficier du programme d'indemnités pour frais de voyage (voir le § 10 ci‑dessus) |
| 7 mars 2023 | – Inscription préalable (<https://www.itu.int/go/fgai4h/reg>) |
| 14 mars 2023 | – Soumission des contributions écrites dans un format modifiable (par courrier électronique à l'adresse tsbfgai4h@itu.int) en utilisant le [modèle de document](https://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/ai4h/Documents/FGAI4H-Doc-template.docx) |

Je vous souhaite une réunion constructive et agréable.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications